

45, p. 223). Le même jour il écrivait au général Mann, et il donnait correctement les dimensions des écluses (série C, vol. 45, p. 226); et les travaux tels qu'ils sont aujourd'hui furent exécutés.

Une partie des documents qui composent la note E pourront paraître au premier abord n'intéresser que les Etats-Unis, mais en les examinant judicieusement et avec attention, on verra qu'ils se rattachent de près et d'une façon importante aux affaires du Canada. L'hostilité des Sauvages, excitée comme on le prétendait, par les traiteurs agissant d'après instructions secrètes du gouvernement britannique; le refus de remettre les postes avancés dont les Etats-Unis avaient demandé la livraison aussitôt après la signature du traité provisoire, et autres causes de pareille nature, auraient pu amener une nouvelle rupture entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis; et il n'y a pas de doute qu'en pareil cas le Canada fût devenu le champ de bataille. On verra sans peine que ces choses, qui sont traitées dans les documents, sont d'une grande importance pour les intérêts canadiens. Mais il y en a d'autres qui pour être d'une influence moins directe et moins apparente, n'en ont pas moins d'importance pour le Canada, à cause des difficultés qu'elles menacèrent d'apporter dans les relations des différents Etats de la nouvelle république entre eux, en même temps que dans l'attitude que les Etats-Unis pouvaient avoir à prendre avec les pays de l'Europe.

Pour les documents qui ont trait aux guerres avec les Sauvages, on pourra se reporter à la liste des papiers d'Etat qui font partie du présent rapport. Le résumé de la correspondance, des rapports des agents des Sauvages, etc., indiquent suffisamment les événements qui se sont rattachés à ces hostilités. C'eût été grossir inutilement ce rapport que de publier au long ces documents ou même une partie d'entre eux. On verra par la correspondance officielle combien on a eu peu de raison d'accuser le gouvernement anglais d'employer des traiteurs à exciter les Sauvages à commettre des actes d'hostilité, et combien l'état de trouble des affaires nuisait aux intérêts de ces traiteurs.

Une autre question dangereuse était celle du refus de remettre aux Etats-Unis les postes avancés, au delà des limites déterminées par le traité de 1783. La date de la demande de leur livraison, deux mois avant la signature du traité de Paris (3 septembre 1783), suffit pour indiquer combien le congrès avait hâte d'obtenir possession de ces postes. Des articles provisoires de paix et de reconciliation entre la Grande-Bretagne et les Etats américains avaient été conclus le 30 novembre 1782. (Chalmers, vol. II. *L'Annual Register* fixe cette date au 13 septembre.)

Le 12 juillet 1783, le général Washington, datant sa lettre du "quartier général, sur l'Hudson," écrivait au général Haldimand qu'il avait reçu instruction du congrès de prendre des mesures "pour recevoir la possession des postes des Etats-Unis occupés par les troupes de Sa Majesté, et dont les troupes de Sa Majesté devaient se retirer en conformité du 7e article du traité provisoire" (B, vol. 175, p. 211); et qu'il avait chargé le baron de Steuben, porteur de la lettre, de faire tous les arrangements nécessaires pour obtenir possession des postes et forteresses de la frontière du nord-ouest du territoire des Etats-Unis. La demande comprenait cependant tous les postes qui se trouvaient dans les limites convenues. Le baron de Steuben écrivit de Chambly le 3 août qu'il était arrivé en cet endroit en route pour Québec, et qu'il se faisait précéder de son aide de camp chargé des lettres du général Washington. Pour éviter au baron un voyage inutile, on le fit informer que le général